



VP

DECISION N° 385

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / BIBLIOTHEQUE POUR TOUS ANIMATION « ATELIER LECTURE CONTEE » CARNAVAL 2025

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de La Bibliothèque pour tous d'organiser une animation « lecture contée » durant la journée du carnaval le samedi 8 mars 2025.

Le Maire,

D E C I D E

- de signer une convention avec la Bibliothèque pour tous, représentée par sa présidente, Madame LESAINE Catherine, dont le siège se situe 59 rue du Général de Gaulle à Pompey.
- Cet atelier est prévu suivant le planning suivant : samedi 8 mars 2025 de 14 h 30 à 16 h00.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 3 mars 2025

Le Maire,

Laurent TROGRLIC



Publié, notifié le 6.3.25
Transmis à la Préfecture le 6.3.25